

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers  
absents : **2**

**OBJET :**  
**Décision Modificative**  
**(DM) N°2 du budget**  
**annexe EAU**

**SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 11 décembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,  
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,  
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,  
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry  
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard  
DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe  
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;  
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;  
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT ;  
Farida LAID à Francis ROUX ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Francis ROUX

**DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE EAU**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l’instruction budgétaire et comptable M49 ;
- **Vu** la délibération n°31 du Conseil Municipal du 15 avril 2024, approuvant le budget primitif du budget annexe eau 2024 ;
- **Vu** la délibération n°25 du Conseil Municipal du 05 novembre 2024, approuvant la DM (Décision Modificative) n°1 du budget annexe eau ;
- **Considérant** le besoin au chapitre 012 « Charges de personnel » pour couvrir les refacturations de la mise à disposition du personnel pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires au compte 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement, un montant de + 5 000,00 euros.  
 Ce montant sera compensé par une diminution des crédits budgétaire sur le chapitres 011 « Charges de gestion courantes », sur le compte 6061 – Fournitures non stockables ;
- **Considérant** l’information transmise par le SGC (Service de Gestion Comptable) de Thiers le 30 octobre 2024 nous informant que suite à la réforme de la tarification de l’eau par l’article 101 de la Loi de finances 2024, il s’avère que la création du compte 701259 en 2024 pour le reversement de la redevance pour prélèvement de la ressource en eau n’était pas justifié car cette redevance constitue une charge et non une réduction de produit ;  
 Il convient de rectifier les crédits budgétaires prévus initialement au chapitre 014 « Atténuation de produits », au compte 701259 – Reversement aux agence de l’eau, pour un montant de – 26 083,00 euros et de les réaffecter au chapitre 011 « Charges de gestion courante » au compte 6371 – Redevance versées aux agence de l’eau, pour le même montant ;
- **Considérant** le besoin au chapitre 65 « Charges de gestion courante » pour couvrir les créances éteintes, il est nécessaire de prévoir au compte 6542 – Créances éteintes, du chapitre 65, le montant de + 64,99 euros ;  
 Ce montant sera compensé par une reprise sur provisions prévue à cet effet au compte 7817 – Reprises sur dépréciations des actifs circulants, du chapitre 78 ;

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>				
<b>Dépenses et recettes réelles de fonctionnement</b>				
<i>Chapitre 011 – Charges à caractère générales</i>				
D/011/6061 – Fournitures non stockables		- 5 000,00 €		
D/011/6371 – Redevance versée aux agences de l'eau		+ 26 083,00 €		
<b>Sous total chapitre 011</b>	<b>567 150,00 €</b>	<b>+ 21 083,00 €</b>		
<i>Chapitre 012 – Frais de personnel</i>				
D/012/6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement		+ 5 000,00 €		

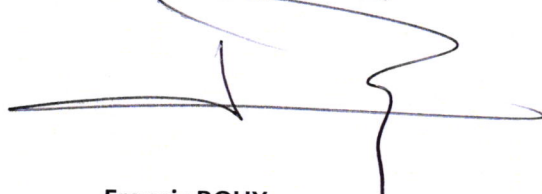


<i>Sous total chapitre 012</i>	343 000,00 €	+ 5 000,00 €		
<i>Chapitre 014 – Atténuation de produits</i>				
D/014/701259 – Reversement agence de l'eau		- 26 083,00 €		
<i>Sous total chapitre 014</i>	165 000,00 €	- 26 083,00 €		
<i>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes</i>				
D/65/6542 - Créances éteintes		+ 64,99 €		
<i>Sous total chapitre 65</i>	25 600,00 €	+ 64,99 €		
<i>Chapitre 78 – Reprises sur amortissements, Dépréciations et provisions</i>				
C/78/7817 – Reprises sur dépréciations des actifs circulants				+ 64,99 €
<i>Sous total chapitre 78</i>			80 000,00 €	+ 64,99 €
<b>Total des variations des dépenses et recettes réelles de fonctionnement</b>		+ 64,99 €		+ 64,99 €
<b>TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		+ 64,99 €		+ 64,99 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

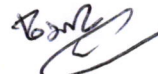

- **Approuve** la décision modificative n°2 du budget annexe EAU ;
- **Autorise** le maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Francis ROUX

Le Maire,

Stéphane RODIER